



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2022
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Douzième session

New York, 3-5 août 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport qu'il a établi conjointement avec le Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/12th-Session/>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur les mesures prises pour rendre l'information géospatiale disponible et exploitable aux fins de la production d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de l'évaluation de la suite donnée au principe clé du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir ne laisser personne de côté.

Résumé du rapport

À sa onzième session, qui s'est tenue virtuellement les 23, 24 et 27 août 2021, le Comité d'experts a adopté la décision 11/105, dans laquelle il a salué la qualité du travail accompli par le Groupe de travail pour mieux harmoniser les activités du secteur de l'information géospatiale mondiale sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'est félicité du processus inclusif d'élaboration du projet de plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, qui constitue un excellent guide pour montrer combien l'information géospatiale et d'autres technologies sont précieuses pour produire des données statistiques intégrant des renseignements géospatiaux à l'appui de l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et pour donner aux États Membres la possibilité de tirer des enseignements des

* E/C.20/2022/1.



nombreux exemples donnés et de prendre note des mesures clés qui correspondent à leur situation nationale.

Le Comité d'experts a aussi pris note de l'état d'avancement de l'initiative relative au Système d'information centralisé à l'appui des objectifs de développement durable et s'est réjoui de la formation de la SDG Data Alliance (Alliance des données sur les objectifs de développement durable), toutes deux des approches intégrées de système de systèmes, qui se concentreront sur la manière dont l'information géospatiale est et pourrait être utilisée afin de soutenir les initiatives locales et mondiales concernant les indicateurs des objectifs de développement durable. Il a encouragé la communication régulière de nouveaux renseignements actualisés sur ces activités pour faciliter l'intégration de l'information géospatiale et des technologies habilitantes dans le développement durable et aider à affronter les problèmes mondiaux qui se posent aujourd'hui et ceux qui se poseront dans un avenir proche, dont la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) qui se poursuit, l'atténuation des changements climatiques et la résilience et l'adaptation face aux catastrophes.

Le rapport contient des informations sur les efforts qu'ont respectivement consentis le Secrétariat et le Groupe de travail pour renforcer l'utilisation de l'information géospatiale, sous toutes ses formes, aux fins de la réalisation du Programme 2030, des objectifs de développement durable et d'autres cadres mondiaux de développement. Le Groupe de travail décrit en détail les progrès accomplis et les réalisations obtenues au cours de la période intersessions, lesquels ont pour point d'ancrage l'élaboration du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, qui met un terme à un cycle de développement de deux ans. Le plan d'étapes est une ressource en constante évolution qui permet de mieux faire connaître les informations géospatiales, les observations de la Terre ainsi que les sources de données, outils et méthodes connexes, et de communiquer sur le sujet afin d'orienter et d'appuyer la réalisation, la mesure et le suivi des objectifs de développement durable en tenant compte des différentes situations nationales.

À la suite de la onzième session du Comité d'experts, le Groupe de travail a intégré les précieuses directives établies par ce dernier. Il a aussi traduit le plan d'étapes en espagnol et en français et l'a présenté au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur pour qu'il l'examine à sa douzième réunion, qui s'est tenue en novembre 2021. Le Groupe d'experts a adopté le plan d'étapes et l'a soumis à l'examen de la Commission de statistique à sa cinquante-troisième session, en mars 2022. Par sa décision 53/101, la Commission a adopté le plan d'étapes, destiné aux professionnels de la statistique et de l'information géospatiale œuvrant dans les domaines couverts par le cadre mondial d'indicateurs. Le document, qui vise à ce que l'information géospatiale et l'information géolocalisée soient reconnues comme des données officielles pour les objectifs de développement durable et leurs indicateurs mondiaux, contribue à montrer combien les cadres plus larges du Comité d'experts, tels que le Cadre intégré de l'information géospatiale, le Cadre statistico-géospatial mondial, les thématiques associées aux données géospatiales fondamentales de portée mondiale et le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers, jouent un rôle d'intégration important pour faire avancer la réalisation du Programme 2030.

Le rapport contient des informations sur les progrès réalisés par le Groupe de travail par rapport à ce qu'il avait prévu de faire en 2022. On rapporte notamment la création d'une équipe spéciale chargée d'examiner les questions intersectorielles ayant trait à la ventilation par zone géographique des données relatives aux objectifs de développement durable dans une note d'orientation concise à l'intention du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur et d'autres acteurs contribuant à la

réalisation des objectifs. Le Groupe de travail rend aussi compte des efforts qu'il a faits pour promouvoir et mieux faire connaître le plan d'étapes et demande conseil au Comité d'experts à cet égard.

Le rapport décrit également les efforts consentis par le Secrétariat ainsi que les progrès accomplis s'agissant de faire en sorte que les spécialistes de l'information géospatiale mondiale continuent de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et des autres programmes de développement mondiaux, et met en avant les possibilités accrues qu'offre l'information géospatiale à l'appui d'une action plus large en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030.
